

## Direction régionale académique de l'enseignement supérieur

Liberté Égalité Fraternité

Direction de l'appui aux établissements

92, rue de Marseille BP 72227 69354 Lyon Cedex 07 Arrêté DRAES n° 2025-84 du 7 octobre 2025 portant approbation des délibérations adoptées par le conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon du 1er octobre 2025

La Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités

Vu l'article R822-21 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 176, 177 et 213 ;

Vu le décret n°2016 -1042 du 29 juillet relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu les délibérations du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;

## ARRÊTE

## Article 1:

Les délibérations adoptées par le conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon du 1<sup>er</sup> octobre 2025, à l'exception de celle relative au budget, sont approuvées et exécutoires au lendemain de la publication du présent arrêté.

## Article 2:

Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires de Lyon.

Fait à Lyon, le 7 octobre 2025

Pour la rectrice de région académique et par délégation : Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Mohammed BENLAHSEN